

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 MARS 2018**

Noms	Fonction	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ANTHONIOZ Henri	Maire	X			
MUTILLOD Christophe	1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
DELECHAT Grégory	2 <sup>ème</sup> Adjoint		X		
MARTEL Mireille	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
GOINE Nathalie	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
BAUD Georges	Conseiller Municipal	X			
DUCRETTET Marie- Jeanne	Conseillère Municipale			X	
COMBEPINE Christelle	Conseillère Municipale	X			
TROMBERT Fabrice	Conseiller Municipal	X			
PERNOLLET Stéphanie	Conseillère Municipale	X			
DUCRETTET Olivier	Conseiller Municipal	X			
DEGOUT Gaël	Conseillère Municipale		X		<i>TROMBERT Fabrice</i>
BERGOEND Simon	Conseiller Municipal	X			
COPPEL Amélie	Conseillère Municipale		X		
HOMINAL Pierre	Conseiller Municipal		X		<i>MUTILLOD Christophe</i>

Sous la présidence de M. Henri Anthonioz – Maire.

Nombre de présents : 10

Date de convocation : le 19 Mars 2018

M. BERGOEND Simon a été désigné secrétaire de séance

# A L'ORDRE DU JOUR

## 1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 2/ FINANCES

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la commission des finances portant sur les budgets primitifs 2018, les projets présentés découlent des orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal.

### Budget Principal

**1-1 Dépenses de fonctionnement ----- 8 713 630 € --- (dont dépenses réelles 7 023 087 €)**

#### **1.1.1 les achats (compte 60) 618 300**

Ce compte est constitué par les dépenses d'électricité, combustible, carburant, petit équipement divers, fournitures administratives et scolaires, achats livres bibliothèque.

Les dépenses de carburant et combustible sont en hausse compte tenu des conditions hivernales de cette saison

#### **1.1.2 les services extérieurs : (compte 61) - 1 245 080**

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux locations mobilières diverses, du débroussaillage des terrains incultes, entretien de la forêt communale, l'entretien du matériel des services techniques, entretien courant des bâtiments, les assurances, le déneigement des voiries et parkings, les dépenses de déneigement (estimation 350 000 dont 50 000 € affecté au budget RM au titre du déneigement du parking skieurs des Perrières) l'entretien des engins est en nette hausse cette année en raison de la viabilité hivernale.

#### **1.1.3 les frais de fonctionnement courant (comptes 6225 à 6288) - 449 057 €**

Comprenant les honoraires, frais d'actes et contentieux, fêtes et cérémonies, repas des anciens publications, navette nocturne, transport Père-Noël, nettoyage des bâtiments, réceptions, affranchissement, téléphonie, cotisations communales diverses, gardiennage de la forêt.

#### **1.1.4 les impôts et taxes (comptes 63512-6355-6358-637) - 104 350 €**

Dont taxes foncières : 98 000 €

#### **1.1.5 les charges de personnel (comptes 6332 6336, 6411 à 6488) - 1 846 900 €**

Soit 26.28% des dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste comprend les salaires et charges sociales du personnel communal, y compris les saisonniers.

#### **1.1.6 les indemnités des Elus et charges sociales (compte 6531-6532-6533-6534) – 92 700 €**

Stable par rapport à 2017

#### **1.1.7 les participations aux organismes de regroupement - 375 300 €**

(en baisse par rapport à 2017) - (comptes 6541-65765-6558-65554-6553)

Transfert des charges du contrat de rivière à la GEMAPI soit 90 000 €.

Créances irrécouvrables, participation au service départ. incendie, contributions aux organismes intercom, Affiniski, abondement crédit voirie CCHC pour 160 000 €.

#### **1.1.8 subventions aux associations et office du tourisme - 1 140 000 €**

(Compte 6574-) **Et 800 000 € sur le budget annexe RM.**  
Stable par rapport à 2017.

1.1.9 **les frais financiers** (compte 6611-6681) - **486 200 €**  
en baisse par rapport à 2017

Ce compte regroupe les intérêts de la dette et les frais financiers dûs au SYANE.

1.1.10 **les autres charges financières** (comptes -6713-6714-678) - **155 000 €**  
Partenariats sportifs (60 ke<sup>€</sup>) indemnités logt médecins, infirmières, aides à l'agriculture.

1.1.11 **Autres charges exceptionnelles** - (compte 6718) - **246 000 €**  
Reversement au budget annexe Remontées mécaniques du fonds de soutien de l'Etat au refinancement du prêt à taux structuré Dexia.

1.1.12 **les dotations aux amortissements** - (compte 6811-6862-) - **563 000 €**  
Y compris les amortissements financiers

1.1.13 **dépenses imprévues (compte 022 )** - **10 000 €**

1.1.14- **fonds de péréquation ressources communales et intercommunales : 230 000 €**  
**(estimation)** pour mémoire 142 779 € en 2015 -- 206 443 en 2016 – 230 000€ en 2017

1.1.15 **Atténuation de produits** - **24 800 €**

1.1.16 **l'autofinancement** (compte 023) - **1 690 443.00 €**  
dont 726 700.77 € d'excédent reporté de 2017

Ce poste correspondant à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement - affecté en priorité au remboursement du capital de la dette à l'investissement pour un montant de **1 125 000 €**

1-2 Recettes d'exploitation ----- 8 713 530.00 € -----

1.2.1 **vente de produits et prestations de services : 475 300 €**

Correspondant aux produits des coupes de bois, l'encaissement des secours/pistes, encaissement péri et extra-scolaire, bibliothèque, refacturation taxe ordures ménagères, remboursement charges par la CCHC.

1.2.2 **le produit des taxes locales : 4 143 000 €**

Correspond aux produits des taxes locales : TH, FNB, FB et à l'attribution de la compensation au titre de la FPU s'élevant à 776 000 €.

La suppression d'une partie de la TH à compter de cette année pour les foyers disposant d'un revenu inférieur à 23 000 € ne devrait pas concerner beaucoup de logements sur la commune, l'Etat s'est engagé à compenser les exonérations sur la base des produits encaissés en 2017 ; cette réforme en cours ne permet pas aux Services Fiscaux de produire avant le 31/03/2018 les bases des taxes locales ne permettant pas au Conseil Municipal de voter les taux avant le budget primitif. Le prévisionnel présenté reprend le produit des taxes encaissé en 2017 majoré de 100 000 € au titre de l'augmentation des bases induite par les locaux neufs et par l'inflation (1,24% en novembre 2017).

1.2.3 F.N.G.I.R (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Suite à la suppression de la TP en 2010 **maintenu à 426 000 €**

1.2.3.1 **Fonds de péréquation ressources communales et intercommunale - 226 000 €**

1.2.4 **occupation du domaine public** (comptes 7336-7337) – **22000 €**

recettes du marché, cirque et manège

**1.2.5 les taxes (comptes 7351 à 7381) - 1 410 580 €**

La taxe communale sur le CA des remontées mécaniques : instituée par la Loi Montagne égale à 3% du chiffre d'affaires hors taxes (530 000 €), taxe additionnelle aux droits de mutation (390000 €), taxe électrique 150 580 €, taxe de séjour :340 000 € (Abritel et Airbnb se sont engagés à collecter et reverser aux communes touristiques la TS leur revenant dès 2018)

**1.2.6 les dotations de l'Etat – 749 950. €**

Comprenant la dotation forfaitaire : **440 000 €** au lieu de 477 209 perçue en 2017 (735 000 € en 2016, et 1 016 659 € en 2015) les dotations de compensation TP, décentralisation : Dotation rurale : Dotation compensation réforme TP : **307 350 €**

**Les autres dotations – (comptes -7473-7472-74718) – 2 600 €**

**1.2.7 les loyers et redevances - (comptes 752-757-758) – 236 000 €**

Revenu des immeubles : 225 000 € restaurants d'altitude 11 000 €

**1.2.8 Produits financiers**

Fonds de soutien de l'Etat/sortie Prêt Dexia annuité 2017 - **243 000 €**

**1.2.9 remboursement /salaires et charges – (comptes 6419-6459) – 45 000 €**

**1.2.10 produits exceptionnels et autres produits financiers - (comptes -7788) - 9 999.23€**

**1.2.11 R.002 Résultat anticipé 2017 - 726 700. 77 €**

## INVESTISSEMENTS

**2.1 Dépenses d'investissement -----2 770 000 € -----**

**2.1.1 emprunts et dettes assimilés (compte 16) – 1 252 000 €**

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts 950 000 €, la dette SYANE s'élevant à 175 000 € le Remboursement portage EPF :**112 000 €**

**2.1.2 logiciel informatique (compte 205) – 2 000 €**

**2.1.3 immobilisations corporelles (comptes 2112-2118-2132-21534-21571-21578 - 215-218-) -501 000 €**

**Y compris les RàR**

(dont les acquisitions foncières : 300 000 € – Matériel div, Roulants, Jeux enfants : 191 000€, réseaux électriques 10 000 €)

Les prévisions correspondent aux orientations fixées par le conseil.

**2.1.4 immobilisations en cours – (comptes 2312-2313-2315) – 1 015 000 €**

(y compris les restes à réaliser correspondant aux opérations engagées non soldées au 31/12/2017).

**2.1.5 D 001 - déficit d'Investissement 2017 – 0 €**

**2.2 Recettes d'investissement ----- 2 770 000 €-----**

**2.2.1 dotations - (compte 10) – 645 000 €**

Regroupent le Fonds de compensation de la TVA/ travaux d'investissement 2016 / 80 000 €

la taxe d'aménagement : 565 000 €

**2.2.2 les subventions d'équipements – 20 000 €**

Etat : réserve parlementaire Kiosque : 10 ke et Entretien Alpages : 10 Ke

**2.2.3 les Emprunts nouveaux- (compte 16) – 295 000 €**

**2.2.4 Fonds genevois – 45 000 €**

**2.2.5 Produit des cessions - 12 628.99 €**

**2.2.6 Amortissement des immobilisations - (compte 281) – 563 000 €**

**2.2.7 Excédent d'investissement reporté 2017 - 61 928.01 €**

**2.2.8 virement de la section de fonctionnement - (compte 021) - 1 127 443. €**

**BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES/ACTIVITES TOURISTIQUES**

**3-1 SECTION D'EXPLOITATION : Recettes ----- 6 662 352.75 €**

3-1-1 remboursement de frais – indemnités pistes	120 000 €
3-1-2 redevances versées par les fermiers et concessionnaires SAGETS/PLENEYS/TURCHE 1 050ke)	4 800 000 € (dont part proportionnel
3-1-3 fonds de soutien de l'Etat	243 000 €
3-1-4 excédent reporté 2017	1 499 352.75

**3-2 SECTION D'EXPLOITATION : Dépenses ----- 6 662 352.75 €**

3-2-1 Indemnités de pistes/golf	120 000
3-2-2 frais d'actes	10 000
3-2-3 transports collectifs	450 000
3-2-4 subvention Office du Tourisme	800 000
3-2-5 Frais financiers	665 000
3-2-6 Entretien aux biens (déneigement pk)	50 000
3-2-7 Dotation aux amortissements	790 000
3-2-8 autofinancement prévisionnel	3 777 352.75 **

\*\* (soit 56% des dépenses d'exploitation)

**3-3 SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes----- 5 533 520.85 €**

3-3-3 excédent d'investissement reporté 2017	966 168.10
3-3-4 amortissements	790 000.00
3-3-5 autofinancement	3 777 352.75

**3-4 SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses----- 5 533 520.85 €**

3-4-1 remboursement de la dette	1 895 000 €
3-4-2 travaux pistes	503 060.85 €
3-4-3 « construction golf	22 460 €
3-4-4 « Remontées mécaniques	2 360 000 € dont solde TSD Ranfolly

3.-4-5 «	enneigement	188 000 € solde marchés
3-4-5	Piste de luge 4 saisons	120 000 €
3-4-6	Retenues ollinaires	445 000 €

- le niveau de la part proportionnelle de la redevance permet d'ouvrir des crédits pour le démarrage de la retenue de la Renardière sans recours à l'emprunt

## BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT 2018

### 4-1 Section d'Exploitation : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 2 460 319.13€

### 4.2 Section d'Investissement : Dépenses et recettes équilibrées à 1 107 969.13 €

Des crédits sont ouverts en vue de remettre aux normes les armoires électriques des réservoirs. Des crédits sont également prévus pour remplacer la canalisation entre les Puthays et le Château et doubler le réseau entre la rue du Front de Neige et la Rue du Centre.

Le Transfert du service de l'EAU à la CCHC n'interviendra pas à priori au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M. le Maire propose de passer au vote des différents budgets 2018.

#### 2-1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif de l'exercice 2018 présente les montants suivants :

<i>Section</i>	<i>Dépenses(€)</i>	<i>Recettes(€)</i>
Investissement	8 713 530	8 713 530
Fonctionnement	2 770 000	2 770 000

Dans le cadre de la présentation par nature de l'instruction budgétaire M14, le budget est voté par chapitre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de la Commune, avec la reprise anticipée des résultats 2017, et les «reste à réaliser » 2017.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité des membres présents, ou représentés le budget primitif 2018 de la commune des Gets.

#### 2-2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 REMONTEES MECANIQUES

Monsieur le Maire :

Présente le budget primitif du service remontées mécaniques et activités touristiques de l'exercice 2018 dont les montants sont les suivants :

<i>Section</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	5 533 520.85	5 533 520.85
Exploitation	6 662 352.75	6 662 352.75

Dans le cadre de la présentation par nature de l'instruction budgétaire M43, le budget est voté par chapitre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 du service **remontées mécaniques/activités touristiques** avec la reprise anticipée des résultats 2017, et « les restes à réaliser 2017 ».

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
ADOPTE à l'unanimité des membres présents, ou représentés, le budget primitif 2018 du service remontées mécaniques/ activités touristiques.

### 2-3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif du service Eau/Assainissement de l'exercice 2018 présente les montants suivants :

<i>Section</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	1 107 969.13	1 107 969.13
Exploitation	2 460 319.13	2 460 319.13

Dans le cadre de la présentation par nature de l'instruction budgétaire M49, le budget est voté par chapitre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif du service Eau/Assainissement, avec la reprise des résultats 2017 et des « restes à réaliser 2017 »

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
ADOPTE à l'unanimité des membres présents, ou représentés le budget primitif 2018 du service Eau/Assainissement.

### 2-4 SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1611-4 et 2313-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 et son article 10,

Vu l'engagement de la collectivité de subvenir aux besoins financiers des associations locales afin de leur permettre de poursuivre leurs activités culturelles ou sportives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

*Association Les Gets Ski Compétition :* 2 952 €

*Association Familles Rurales* 5 440 €

PRELEVE la dépense s'élevant à la somme de 8 392 € à l'article 6574 du budget de la commune.

DONNE toute délégation utile au Maire.

## 3- ADMINISTRATION GENERALE

### 3-1 ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA REALISATION DE LA PISTE DE LUGE

La négociation engagée avec les candidats n'est pas achevée, en conséquence M. Le Maire propose de différer à la prochaine séance l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la réalisation de la piste de luge 4 saisons et de la piste bleue des Perrières.

### 3-2 ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE DE TERRASSEMENT 2018/2021

M. le Maire expose :

Compte-tenu des travaux de terrassement à réaliser sur les pistes de ski et pour l'entretien des terrains communaux,

Compte-tenu des objectifs et des travaux récurrents à réaliser, le montant des bons de commande pour la totalité du marché est fixé 500 000 € HT, hors révision de prix pour la durée totale du marché.

Vu l'appel à la concurrence ouvert réalisé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et sous la forme d'un marché à bons de commande.

Vu le rapport d'analyse des offres du 15 mars 2018,

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- l'attribution du marché à bons de commande des travaux de terrassement pour la période 2018/2021 à l'entreprise COPPEL Christian – 640, chemin de Moudon - 74260 Les Gets

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de conclure un marché à bons de commande pour les travaux de terrassement 2018/2021 avec l'entreprise Coppel Christian – 640, chemin de Moudon - 74260 Les Gets ;

CHARGE le Maire de signer le marché et toutes pièces annexes ;

PRECISE que le détail estimatif présenté par l'entreprise et établi pour comparaison des offres s'élève à 102 935 € HT.

### 3-3 VALIDATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2018

M. le Maire donne connaissance du programme des actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier proposé par l'Office National de Forêts.

Lequel se résume comme suit :

- 1/ des travaux de maintenance estimés à 9 877.00 €
- 2/ des travaux sylvicoles comprenant du dégagement manuel de plantation, et des régénérations naturelles, nettoyage après coupes de bois, estimés à 16 267.00 €
- 3/ des travaux d'entretien de pistes forestières et de débardage, estimés à 7 141.00 €
- 4/ l'entretien des sentiers sur diverses parcelles estimé à 1 561.00 €
- 5/ des plantations d'épicéa et repérage des plants estimées à 491.00 €
- 6/ des travaux pastoraux d'entretien divers estimés à 533.00 €

La proposition d'exploiter en régie les coupes de bois comprenant abattage, façonnage, débardage, n'est pas validée par le Conseil Municipal préférant vendre le bois sur pied au plus offrant.

Le programme des travaux forestiers pour 2018 est approuvé par le Conseil Municipal tel qu'il est présenté.

### 3-4 DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'HOTEL LA GRANDE LANIERE DANS LA CATEGORIE DES HAC

***Mme Christelle COMBEPINE intéressée par cette affaire quitte la séance et ne participe pas aux débats, ni à la décision.***

M. le Maire présente la demande de la SAS LAUBEPINE représentée par Mme Christelle COMBEPINE, Propriétaire- Exploitant de l'Hôtel La Grande Lanière de classement dans la catégorie des hôtels aidés par la Commune au titre des travaux de modernisation de l'établissement réalisés en 2017. Ces travaux d'investissement s'élève à la somme de 258 778.35 € HT pour 21 chambres, représentant une dépense de 12 322.77 € HT. Toutes les conditions du cahier des charges du 20/06/2012 sont respectées notamment la décision de classement de l'établissement dans la catégorie 3étoiles, les justificatifs des dépenses réalisées dans l'hôtel au cours des 12 derniers mois. L'Hôtel La Grande Lanière remplit les conditions pour bénéficier de l'exonération pendant une année de la redevance des ordures ménagères et des redevances d'eau et d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ce classement et donne toute délégation utile au Maire.

***Retour de Mme COMBEPINE Christelle***



### 3-5 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'OPERATION AFFINISKI

Vu l'abandon de l'opération par la CCHC, le Conseil Municipal demande des précisions sur la participation réclamée à la Commune des Gets au titre des années 2016 et 2017 respectivement de 4500 € et 9000€.

## 4- RESSOURCES HUMAINES

### 4-1 RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER POUR L'ETE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de recruter des agents temporaires au Centre Technique Municipal et à la Police Municipale, en renfort, pour la saison estivale.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de recruter temporairement des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe ou/adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe, en raison du travail important en matière d'environnement/espaces verts, entretien des bâtiments, conduite des engins et petits trains, ainsi que des agents de surveillance de la voie publique.

<b>SERVICES</b>	<b>Nombre d'agents à recruter</b>	<b>Durée des contrats (en principe)</b>
ESPACES VERTS	<b>3</b>	DU 14-05 au 26-10-2018
PEINTURE	<b>2</b>	DU 14-05 au 26-10-2018
POLYVALENT- FESTIVITES	<b>2</b>	DU 14-05 au 26-10-2018
GESTION PARC DES VELOS	<b>1</b>	Du 14-05 au 16-11-2018
MAÇONNERIE	<b>1</b>	DU 14-05 au 26-10-2018
MENUISERIE	<b>1</b>	Du 14-05 au 16-10-2018
CONDUITE PETITS TRAINS	<b>2</b>	Du 18-06 au 31-08-2018
POLICE MUNICIPALE	<b>1</b>	Du 18-06 au 31-08-2018

DECIDE que les niveaux de recrutement, de rémunération et de temps de travail, seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et du profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

DECIDE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement et de signer les contrats à durée déterminée.

### 4-2 CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF CHARGE DE L'URBANISME A COMPTER DU 1<sup>er</sup>/05/2018

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée, portant droit et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'agent actuellement chargé de l'urbanisme à la commune des Gets a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Compte tenu du solde de congés de l'agent en poste et de la nécessaire formation à ce poste de l'agent qui sera recruté, il propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial chargé de l'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial, conformément à l'article 3, de la Loi du 26/01/1984,

PRECISE que cet emploi sera pourvu par un agent nommé dans le grade d'adjoint administratif territorial.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement

## **5- URBANISME/AFFAIRE FONCIERE**

### **5-1 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME**

Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée du compte rendu de la réunion du 6 mars 2018 lequel ne soulève pas d'observation.

### **5-2 ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEUDIT LES PRISES D'EN HAUT**

M. le Maire propose d'acquérir un terrain boisé sur l'emprise du projet de piste Cyclamen au lieudit « les prises d'en Haut » - Massif des Chavannes.

En accord avec les propriétaires, il présente une promesse de vente se résumant comme suit

- Cession amiable consentie par la SCI Cafradel représentée par M. Jean Pierre NOVARINA demeurant 13, rue du Comte Vert - 74200 Thonon-les-Bains

Parcelle	Surface	Lieudit	Montant
C 1597	1899 m2	Les prises D'en Haut	3 500 euros

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le projet présenté ;

DECIDE d'acquérir le terrain boisé, au lieudit les Prises d'en Haut, avec les propriétaires sus désignés au prix global et forfaitaire de 3 500 €;

CHARGE l'Office Notarial de Saint Jean d'Aupls de rédiger les actes et prend en charge les frais inhérents à cette acquisition ;

DESIGNE M. le Maire pour signer l'acte authentique.

### **5-3 CESSION DE TERRAINS AUX FOLLIETS**

M. le Maire revient sur la délibération du 23 août 2012 décidant la désaffectation et l'aliénation après enquête publique de l'emprise du chemin rural n° 11 dit de la Cullaz aux Folliets.

Il indique que M. et Mme Ian HOWLETT demeurant 19 Connaught Road - Nunthorpe - Middlesborough - TS7 0BP, ont manifesté leur intention d'acquérir l'emprise au droit de leur propriété.

Il propose de céder à M. et Mme Ian HOWLETT la parcelle communale identifiée :

- C 4982 pour une superficie de 37 m<sup>2</sup> en zone Nr du PLU, modifié le 27/04/2005, au prix de 252.10 € le m<sup>2</sup>, représentant une somme total de 9 327.70 €.

Il indique que la nouvelle charte de l'évaluation du Domaine ne rend pas obligatoire la consultation des Domaines en cas de cession de biens immobiliers dans les communes de moins de 2 000

habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et il rappelle que la Collectivité est en possession d'une évaluation du Domaine du 09/08/2012.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette cession aux conditions susdites et de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ou représentés,

DECIDE de céder à M. et Mme Ian HOWLETT demeurant 19 Connaught Road - Nunthorpe - Middlesborough - TS7 0BP, la parcelle cadastrée C 4982 pour une superficie totale de 37 m<sup>2</sup> au prix de 9 327.70 € ; y compris les servitudes connues ;

DESIGNE Maître Marc-François JACQUIER - Notaire à St Jean d'Aulps pour rédiger l'acte authentique de vente ;

DIT que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

DESIGNE le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces utiles.

## **6- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **6-1 ATTRIBUTION DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE SELON L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

<b>Marchés</b>	<b>Entreprises Retenues</b>	<b>Montant TTC</b>
1/ Marché fleurissement 2018/2020	Les Jardins de Chavannex – 1578, avenue de Chavannex – 74140 Sciez	26 375.80 €TTC
2/ Etablissement du Dossier Réglementaire Piste Cyclamen	Abest Ingénierie – 75, rue Dérobert – 73400 Ugine	15 000 € TTC
3/ Fourniture de Fioul 2018/2020	Thevenin et Ducrot – 886, route de la Bottière – 73410 Entrelacs	* <b>Fuel domestique</b> rabais 3.60 € l'hect/ le DIREM * <b>Super fuel</b> rabais de 0.84 € l'hect sur le DIREM
4/ Fourniture de Gas-Oil 2018/2020	Charvet la Mure Bianco – 42, Cours Suchet – 69286 Lyon	* <b>Gas-oil</b> /rabais 1.718 € l'hectollitre/le Direm * <b>Gas-oil</b> / rabais 1.718 € l'hectollitre/le DIREM * <b>Gas-oil Grand Froid</b> / rabais : 1.718 € l'hectollitre/ le DIREM * <b>Gas-oil non routier</b> / rabais : 1.886 € l'hectollitre/le DIREM

### **6-2 DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Après examen des déclarations reçues, le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

<b>DIA N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>
09/2018	Appartement de 38.66 m <sup>2</sup> + garage + cave 136 rte du léry – zone Ub	215 000 €
10/2018	2 locaux commerciaux et 2 parkings Rés. Mt Chéry	580 000 €
11/2018	Appartement+cave « Le Sapporo » zone Ub	188 680 €
12/2018	Appartement de 24.67 m <sup>2</sup> + parking « Le Praz du Soleil » zone Ua	130 200 €
13/2018	Appartement duplex de 120 m <sup>2</sup> (à aménager)	300 000 €

	+ garage – 925 route des Grandes Alpes – UCc	
14/2018	Appartement de 79.90 m <sup>2</sup> + cave – zone UCc 70 ch. de la Charniaz Dessous	375 000 €
15/2018	Appartement de 64.53 m <sup>2</sup> + cave- zone UC « Le Bois de la Dent »	310 000 €
16/2018	Studio de 32.76 m <sup>2</sup> + cave+parking Rés. Les Carlines zone UC	250 000 €
17/2018	Appartement de 45.31 m <sup>2</sup> +garage+cave+casier à ski – 629 route de la Turche – zone UCc	237 500 €
18/2018	Garage – 629 route de la Turche	15 000 €
19/2018	Appartement de 43.41 m <sup>2</sup> +cave+annexe « La Bouillandire » zone Ub Uc	290 000 €
20/2018	Terrain Impasse des Olympiades Ua Ub	50 000 €
21/2018	Terrain Impasse des Olympiades	16 666 €
22/2018	Echange terrain de 23 m <sup>2</sup> zone Ua 2151 rte des Gdes Alpes	6 000 €
23/2018	Echange terrain de 24 m <sup>2</sup> zone Ua 2115 rte des Gdes Alpes	6 000 €
24/2018	2 parkings extérieurs « Les Alpagnes » Zone Ub	6 500 €
SAFER		
	Terrain de 3055 m <sup>2</sup> « Pré des Chavannes »	30 550 €
	Appartement dans copro. Les Longues Poses	150 000 €
	Bâtiment lieudit Le Calamand	300 000 €
	Bâtiment chemin du Poncet	320 000 €

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

### **7-1 DELEGUES A LA COMPETENCE CULTURE DE LA CCHC**

Sont désignés :

- Réseau bibliothèque : Mme Nathalie GOINE
- Réseau des Ecoles de Musiques : M. Georges BAUD
- Réseau des Musées : M. Simon BERGOEND

### **7-2 OUVERTURE SAISON D'HIVER 2018/2019**

M. Christophe MUTILLOD redit que la fixation des dates d'ouverture et de fermeture du domaine skiable ne relève pas de la compétence de la SAGETS mais du Conseil Municipal, il demande qu'à l'avenir cette décision soit prise en Conseil Municipal.

### **7-3 FIN DE SAISON 2017/2018**

Il n'est pas prévu de prolonger l'ouverture du domaine skiable, la clôture de la saison est maintenue au 15/04/2018 et la fermeture du domaine skiable du Mont-Chéry est fixée au 02/04/2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

**La date du prochain Conseil Municipal est fixée au  
Jeudi 12 Avril 2018 à 20h30**

Diffusion le 5 avril 2018.